

## Thème 22.2. L'Eucharistie (II)

La Sainte Messe rend présent l'unique sacrifice de notre rédemption dans la célébration liturgique actuelle de l'Église. Sacrifice véritable et approprié en raison de sa relation directe – d'identité sacramentelle – avec le sacrifice unique, parfait et définitif de la Croix. Les fidèles peuvent et doivent participer à l'offrande du sacrifice eucharistique.

09/11/2022

*Le désir de recevoir la Sainte Communion devrait toujours être présent chez les chrétiens : ce que la nourriture produit dans le corps pour le bien de la vie physique, l'Eucharistie le produit dans l'âme.*

## **La dimension sacrificielle de la Sainte Messe**

La Sainte Messe est un *sacrifice* dans un sens unique et singulier, "nouveau" par rapport aux sacrifices des religions naturelles et aux sacrifices rituels de l'Ancien Testament : c'est un *sacrifice* parce que la Sainte Messe re-présente (= rend présent), dans la célébration liturgique de l'Église d'aujourd'hui, l'unique sacrifice de notre rédemption, parce qu'elle en est le mémorial et en applique le fruit (cf. *Catéchisme*, 1362-1367).

Chaque fois qu'elle célèbre l'Eucharistie, l'Église est appelée à accueillir le don que le Christ lui

offre et à participer ainsi au sacrifice de son Seigneur, s'offrant avec Lui au Père pour le salut du monde. On peut donc affirmer que la Sainte Messe est le sacrifice du Christ et de l'Église.

Examinons de plus près ces deux aspects du Mystère Eucharistique.

Comme nous venons de le dire, la Sainte Messe est un sacrifice véritable à proprement parler en raison de sa relation directe – d'identité sacramentelle – avec le sacrifice unique, parfait et définitif de la Croix<sup>[1]</sup>. Cette relation a été instituée par Jésus-Christ lors de la dernière Cène lorsqu'il a donné aux Apôtres, sous les espèces du pain et du vin, *son Corps offert en sacrifice et son Sang versé en rémission des péchés*, anticipant dans le rite commémoratif ce qui s'est passé historiquement, peu de temps après, sur le Golgotha. Depuis lors, l'Église, sous la conduite et la puissance de

l'Esprit Saint, n'a cessé d'accomplir le commandement que Jésus-Christ a donné à ses disciples : « Faites ceci en mémoire de moi [en mon souvenir] » (Lc 22, 19 ; 1 Co 11, 24-25). C'est ainsi qu'elle "proclame" (rend présent par la parole et le sacrement) "la mort du Seigneur" (c'est-à-dire son sacrifice : cf. Ep 5, 2 ; He 9, 26), "jusqu'à ce qu'il revienne" (et donc sa résurrection et son ascension glorieuse) (cf. 1 Co 11, 26).

Cette annonce, cette proclamation sacramentelle du Mystère Pascal du Seigneur, est d'une efficacité particulière, car non seulement le sacrifice rédempteur du Christ est représenté *en signe*, ou *en figure*, mais il est aussi rendu réellement présent : on rend présent sa Personne et l'événement salvifique commémoré. Le *Catéchisme de l'Église Catholique* l'exprime ainsi : « L'Eucharistie est le mémorial de la Pâque du Christ, l'actualisation et

l'offrande sacramentelle de son unique sacrifice, dans la liturgie de l'Église qui est son Corps » (n° 1362).

Par conséquent, lorsque l'Église célèbre l'Eucharistie, par la consécration du pain et du vin dans le Corps et le Sang du Christ, c'est la même Victime du Golgotha qui est rendue présente, désormais glorieuse ; le même Prêtre, Jésus-Christ ; le même acte d'offrande sacrificielle (l'offrande primordiale de la Croix) inséparablement uni à la présence sacramentelle du Christ ; une offrande toujours actuelle dans le Christ ressuscité et glorieux<sup>[2]</sup>. Seule la manifestation extérieure de cette offrande change : au Calvaire, c'est la passion et la mort de la Croix ; dans la Messe, c'est le sacrement-mémorial : la double consécration du pain et du vin dans le cadre de la Prière Eucharistique (image sacramentelle de l'immolation sur la Croix).

# L'Eucharistie, sacrifice du Christ et de l'Église

La Sainte Messe est le sacrifice du Christ et de l'Église, car chaque fois que le Mystère eucharistique est célébré, elle, l'Église, participe au sacrifice de son Seigneur, entrant en communion avec Lui – avec son offrande sacrificielle au Père – et avec les biens de la rédemption qu'il a obtenus pour nous. Toute l'Église offre, et elle est offerte, dans le Christ au Père par l'Esprit Saint. Cela est affirmé par la tradition vivante de l'Église, tant dans les textes de la liturgie que dans les enseignements des Pères et du Magistère (cf. *Catéchisme*, 1368-1370). Le fondement de cette doctrine se trouve dans le principe d'union et de coopération entre le Christ et les membres de son Corps, clairement énoncé par le Concile Vatican II : « pour l'accomplissement de cette grande œuvre par laquelle Dieu est

parfaitement glorifié et les hommes sanctifiés, le Christ s'associe toujours l'Église, son Épouse bien-aimée » (*Sacrosanctum Concilium* 7).

La participation de l'Église – le peuple de Dieu hiérarchiquement structuré – à l'offrande du sacrifice eucharistique est légitimée par le commandement de Jésus : « Faites ceci en mémoire de moi [comme mon mémorial] », et se reflète dans la formule liturgique *"memores.... offerimus... [tibi Pater]... gratias agentes... hoc sacrificium"*, fréquemment utilisée dans les prières eucharistiques de l'Église ancienne<sup>[3]</sup>, et également présent dans les prières eucharistiques actuelles<sup>[4]</sup>.

Comme en témoignent les textes de la liturgie eucharistique, les fidèles ne sont pas de simples spectateurs d'un acte de culte accompli par le prêtre célébrant ; tous peuvent et

doivent participer à l'offrande du sacrifice eucharistique, car, en vertu du baptême, ils ont été incorporés au Christ et font partie de la « descendance choisie, [du] sacerdoce royal, [de la] nation sainte, [du] peuple destiné au salut » (1 P 2, 9) ; c'est-à-dire du nouveau peuple de Dieu dans le Christ que Lui-même continue à rassembler autour de Lui afin que d'un bout à l'autre de la terre, il offre un sacrifice parfait pour son nom (cf. Mal 1:10-11). Ils offrent non seulement le culte spirituel du sacrifice de leurs propres œuvres et de toute leur existence, mais aussi – dans le Christ et avec le Christ – la Victime pure, sainte et immaculée. Tout cela implique l'exercice du sacerdoce commun des fidèles dans l'Eucharistie.

L'Église, en union avec le Christ, non seulement offre le sacrifice eucharistique, mais elle est aussi offerte en Lui, car, en tant que Corps

et Épouse, elle est inséparablement unie à sa Tête et à son Époux.

La liturgie eucharistique elle-même ne manque pas d'exprimer la participation de l'Église, sous l'influence de l'Esprit Saint, au sacrifice du Christ : « Regarde, Seigneur, l'oblation de ton Église, et daigne y reconnaître ton Fils qui, selon ta volonté, s'est offert en sacrifice pour nous réconcilier avec toi ; quand nous serons nourris de son corps et de son sang et remplis de l'Esprit Saint, accorde-nous d'être un seul corps et un seul esprit dans le Christ. Que l'Esprit Saint fasse de nous une éternelle offrande... »<sup>[5]</sup>.

Dans la Prière Eucharistique IV, nous demandons de manière similaire : « Regarde, Seigneur, Celui qui s'offre dans le sacrifice que toi-même a préparé pour ton Église ; et dans ta bonté accorde à tous ceux qui vont partager ce pain et boire à cette coupe d'être rassemblés par l'Esprit

Saint en un seul corps, pour qu'ils deviennent eux-mêmes dans le Christ une vivante offrande à la louange de ta gloire ».

La participation des fidèles consiste avant tout en une union intérieure avec le sacrifice du Christ, rendu présent sur l'autel par le ministère du prêtre célébrant.

La doctrine que nous avons énoncée est d'une importance fondamentale pour la vie chrétienne. Tous les fidèles sont appelés à participer à la Sainte Messe en exerçant leur sacerdoce royal, c'est-à-dire avec l'intention d'offrir au Père, avec le Christ, la Victime immaculée, leur propre vie sans tache de péché, en un sacrifice spirituel-existentiel, en Lui restituant avec amour filial et action de grâce tout ce qu'ils ont reçu de Lui.

Les fidèles doivent faire en sorte que la Sainte Messe soit vraiment le

*centre et la racine de leur vie intérieure<sup>[6]</sup>*, en orientant toute leur journée, leur travail et toutes leurs actions vers elle. C'est une manifestation majeure de *l'âme sacerdotale*.

## Fins et fruits de la Sainte Messe

La Sainte Messe, dans la mesure où elle est une re-présentation sacramentelle du sacrifice du Christ, a les mêmes fins que le sacrifice de la Croix<sup>[7]</sup>. Ces fins sont : la fin *latreutique* (louer et adorer Dieu le Père, par le Fils, dans l'Esprit Saint) ; la fin *eucharistique* (remercier Dieu pour la création et la rédemption) ; la fin *propitiatoire* (réparer l'offense faite à Dieu par nos péchés) ; et la fin *impétratoire* (demander à Dieu ses dons et ses grâces). Cela s'exprime dans les différentes prières qui font partie de la célébration liturgique de l'Eucharistie, en particulier dans le *Gloria*, dans le *Credo*, dans les

différentes parties de l'Anaphore ou Prière eucharistique (Préface, Sanctus, Épiclèse, Anamnèse, Prières d'intercession, Doxologie finale), dans le *Notre Père*, et dans les prières propres à chaque Messe : Collecte, Prière sur les offrandes, Prière après la Communion.

Par les fruits de la Messe, nous entendons les effets que la vertu salvatrice de la Croix, rendue présente dans le sacrifice eucharistique, produit dans les personnes lorsqu'elles l'accueillent librement dans la foi, l'espérance et l'amour du Rédempteur. Ces fruits comprennent essentiellement une croissance de la grâce sanctifiante et une conformation existentielle plus intense au Christ, selon le mode spécifique que nous offre l'Eucharistie.

Ces fruits de sainteté ne sont pas appliqués de manière identique chez

tous ceux qui participent au sacrifice eucharistique ; ils seront plus ou moins grands selon la participation de chacun à la célébration liturgique et la mesure de sa foi et de sa dévotion. Par conséquent, participent aux fruits de la Sainte Messe de différentes manières : l'Église entière ; le prêtre qui célèbre et ceux qui, unis à lui, concourent à la célébration eucharistique ; ceux qui, sans participer à la Messe, sont spirituellement unis au prêtre qui célèbre ; et ceux pour qui la Messe est appliquée, qu'ils soient vivants ou décédés<sup>[8]</sup>.

Lorsqu'un prêtre reçoit une offrande pour appliquer les fruits de la Messe à une intention, il contracte une obligation grave de le faire<sup>[9]</sup>.

## **L'Eucharistie, le Banquet Pascal de l'Église**

« L'Eucharistie est le banquet pascal parce que le Christ, accomplissant

sacramentellement sa Pâque [le *passage* de ce monde au Père à travers sa passion, mort et résurrection et son ascension glorieuse]<sup>[10]</sup>, nous donne son Corps et son Sang, offerts comme nourriture et comme boisson, et nous unit à lui et les uns aux autres dans son sacrifice » (*Compendium*, 287).

« La messe est à la fois et inséparablement le mémorial sacrificiel dans lequel se perpétue le sacrifice de la Croix, et le banquet sacré de la communion au Corps et au Sang du Seigneur. Mais la célébration du sacrifice eucharistique est toute orientée vers l'union intime des fidèles au Christ par la communion. Communier, c'est recevoir le Christ lui-même qui s'est offert pour nous » (*Catéchisme*, 1382).

La Sainte Communion, ordonnée par le Christ (« prenez et mangez..., buvez-en tous... » : Mt 26, 26-28 ; cf.

Mc 14, 22-24 ; Lc 22, 14-20 ; 1 Co 11, 23-26), fait partie de la structure fondamentale de la célébration de l'Eucharistie. Ce n'est que lorsque le Christ est reçu par les fidèles comme nourriture de vie éternelle qu'il atteint sa pleine signification de nourriture pour l'humanité, et que le mémorial institué par Lui est accompli<sup>[11]</sup>. C'est pourquoi l'Église recommande vivement la communion sacramentelle à tous ceux qui participent à la célébration de l'Eucharistie et qui sont correctement disposés à recevoir le Saint Sacrement avec dignité<sup>[12]</sup>.

Lorsque Jésus a promis l'Eucharistie, il a affirmé que cette nourriture n'est pas seulement utile, mais nécessaire : elle est une condition de vie pour ses disciples. « Amen, amen, je vous le dis : si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez pas son sang, vous n'avez pas la vie en vous » (Jn 6, 53).

Manger est une nécessité pour l'homme. Et, de même que la nourriture naturelle maintient l'homme en vie et lui donne la force de cheminer dans ce monde, de même l'Eucharistie maintient dans le chrétien la vie *dans le Christ*, reçue au baptême, et lui donne la force d'être fidèle au Seigneur sur cette terre, jusqu'à son retour auprès du Père céleste. La communion n'est donc pas un élément qui peut être ajouté arbitrairement à la vie chrétienne ; elle n'est pas nécessaire seulement pour certains fidèles particulièrement engagés dans la mission de l'Église, mais elle est une nécessité vitale pour tous : seuls ceux qui se nourrissent de la vie même du Christ peuvent vivre *dans le Christ* et répandre son Évangile.

Le désir de recevoir la Sainte Communion devrait toujours être présent chez les chrétiens, tout comme la volonté d'atteindre le but

ultime de notre vie devrait être permanente. Ce *désir* de communier, explicite ou au moins implicite, est nécessaire pour atteindre le salut.

En outre, la réception *de fait* de la Communion est nécessaire, en tant que *précepte ecclésiastique*, pour tous les chrétiens qui ont l'usage de la raison : « L'Église fait obligation aux fidèles [...] de recevoir au moins une fois par an l'Eucharistie, si possible au temps pascal, préparés par le sacrement de la Réconciliation » (*Catéchisme*, 1389). Ce précepte ecclésiastique n'est qu'un minimum, qui ne sera pas toujours suffisant pour développer une vie chrétienne authentique. C'est pourquoi l'Église elle-même « recommande vivement aux fidèles de recevoir la sainte Eucharistie les dimanches et les jours de fête, ou plus souvent encore, même tous les jours » (*Ibid.*).

Les ministres ordinaires de la Sainte Communion sont l'évêque, le prêtre et le diacre<sup>[13]</sup>. Le ministre extraordinaire permanent est l'acolyte<sup>[14]</sup>. D'autres fidèles auxquels l'Ordinaire du lieu a donné la faculté de distribuer l'Eucharistie peuvent être ministres extraordinaires de la communion lorsque cela est jugé nécessaire pour le bénéfice pastoral des fidèles et qu'un prêtre, un diacre ou un acolyte n'est pas disponible<sup>[15]</sup>.

« Il n'est pas permis aux fidèles de prendre l'hostie consacrée ou le calice sacré par eux-mêmes, et encore moins de se les passer de main en main »<sup>[16]</sup>. En ce qui concerne cette norme, il convient de considérer que la Communion a la valeur d'un signe sacré ; ce signe doit manifester que l'Eucharistie est un don de Dieu à l'homme ; c'est pourquoi, dans les circonstances normales, il faut distinguer, dans la distribution de l'Eucharistie, le

ministre qui dispense le Don, offert par le Christ lui-même, et le sujet qui le reçoit avec gratitude, dans la foi et dans l'amour.

## **Dispositions pour recevoir la Sainte Communion**

Pour recevoir dignement la Communion, il est nécessaire d'être dans la grâce de Dieu. « Et celui qui aura mangé le pain ou bu la coupe du Seigneur d'une manière indigne, proclame saint Paul, devra répondre du corps et du sang du Seigneur. On doit donc s'examiner soi-même, avant de manger ce pain et de boire à cette coupe. Celui qui mange et qui boit mange et boit son propre jugement s'il ne discerne pas le corps du Seigneur » (1 Co 11, 27-29). Par conséquent, personne ne doit s'approcher de la Sainte Eucharistie en étant conscient d'un péché mortel, aussi contrit qu'il lui semble être, sans avoir d'abord procédé à une

confession sacramentelle (cf. *Catéchisme*, 1385)<sup>[17]</sup>.

Recevoir la Communion de manière fructueuse exige, en plus d'être en grâce de Dieu, un engagement sérieux à recevoir le Seigneur avec la plus grande dévotion effective possible : préparation (éloignée et proche) ; recueillement ; actes d'amour et de réparation, adoration, humilité, action de grâce, etc.

Dispositions corporelles :

– La révérence intérieure pour la Sainte Eucharistie doit également se refléter dans les dispositions du corps. L'Église prescrit le jeûne. Pour les fidèles du rite latin, le jeûne consiste à s'abstenir de toute nourriture et de toute boisson (sauf eau ou médicament) une heure avant la Communion (cf. CDC, can. 919 § 1). Il faut également veiller à la propreté du corps, à une tenue vestimentaire correcte, à des gestes de vénération

qui manifestent le respect et l'amour pour le Seigneur présent dans le Saint-Sacrement, etc. (cf. *Catéchisme*, 1387).

– La manière traditionnelle de recevoir la Sainte Communion dans le rite latin – fruit de la foi, de l'amour et de la piété séculaire de l'Église – est à genoux et dans la bouche. Les raisons qui ont donné naissance à cette pieuse et très ancienne coutume sont toujours pleinement valables. Il est également possible de communier debout et, dans certains diocèses du monde, il est permis – jamais imposé – de recevoir la communion dans la main<sup>[18]</sup>.

Le précepte de la communion sacramentelle est obligatoire dès l'âge de raison. La Première Communion des enfants doit être bien préparée et ne pas être retardée : « Laissez les enfants venir

à moi, ne les empêchez pas, car le royaume de Dieu est à ceux qui leur ressemblent » (Mc 10, 14)<sup>[19]</sup>.

Pour pouvoir recevoir la Première Communion, il est nécessaire que l'enfant ait une connaissance, selon ses capacités, des principaux mystères de la foi, et qu'il sache distinguer le pain eucharistique du pain commun. « Les parents en premier, et ceux qui tiennent leur place, de même que le curé, ont le devoir de veiller à ce que les enfants qui sont parvenus à l'âge de raison soient préparés comme il faut et soient nourris le plus tôt possible de cet aliment divin, *après avoir fait une confession sacramentelle* » (CDC, can. 914).

## **Les effets de la Sainte Communion**

Ce que la nourriture produit dans le corps pour le bien de la vie physique, l'Eucharistie le produit dans l'âme, d'une manière infiniment plus

sublime, pour le bien de la vie spirituelle. Mais alors que la nourriture devient notre substance corporelle, en recevant la Sainte Communion, c'est nous qui *devenons le Christ* : « Tu ne me changeras pas en toi, comme la nourriture en ta chair, mais c'est toi qui te changeras en Moi »<sup>[20]</sup>. Par l'Eucharistie, la vie nouvelle *dans le Christ*, commencée dans le croyant au baptême (cf. Rm 6, 3-4 ; Ga 3, 27-28), peut être consolidée et développée jusqu'à sa plénitude (cf. Ep 4, 13), permettant au chrétien de réaliser l'idéal énoncé par saint Paul : « Je vis, mais ce n'est plus moi, c'est le Christ qui vit en moi » (Ga 2, 20)<sup>[21]</sup>.

L'Eucharistie nous configue donc au Christ, nous fait participer à l'être et à la mission du Fils, nous identifie à ses intentions et à ses sentiments, nous donne la force d'aimer comme le Christ nous demande d'aimer (cf. Jn 13, 34-35), d'enflammer tous les

hommes et toutes les femmes de notre temps du feu de l'amour divin qu'il est venu apporter sur terre (cf. Lc 12, 49). Tout cela doit se manifester effectivement dans nos vies : « Si la réception du corps du Seigneur nous a renouvelés, nous devons le prouver par nos actes. (...). Que nos paroles soient véridiques, claires, opportunes ; qu'elles sachent consoler et aider ; surtout, qu'elles sachent apporter aux autres la lumière de Dieu. Que nos actes soient cohérents, efficaces, opportuns : qu'ils aient le *bonus odor Christi* (2 Co 2, 15), la bonne odeur du Christ, parce qu'ils rappelleront sa façon d'agir et de vivre » <sup>[22]</sup>.

Par la Sainte Communion, Dieu augmente la grâce et la vertu, pardonne les péchés veniens et les peines temporelles, nous préserve des péchés mortels et nous accorde la persévérence dans le bien : en un mot, elle renforce les liens de l'union

avec Lui (cf. *Catéchisme*, 1394-1395). Mais l'Eucharistie n'a pas été instituée pour le pardon des péchés mortels ; ceci est propre au sacrement de la Confession (cf. *Catéchisme*, 1395).

L'Eucharistie réalise l'unité de tous les fidèles chrétiens dans le Seigneur, c'est-à-dire l'unité de l'Église, Corps mystique du Christ (cf. *Catéchisme*, 1396).

L'Eucharistie est un *gage ou une garantie de la gloire future*, c'est-à-dire de la résurrection et de la vie éternelle et heureuse avec Dieu, Un et Trine, avec les Anges et tous les saints (cf. *Catéchisme*, 1419).

## **Culte de l'Eucharistie en dehors de la Sainte Messe**

La foi en la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie a conduit l'Église à adorer le Saint-Sacrement aussi bien pendant la liturgie de la Messe (c'est

pourquoi elle a prescrit de s'agenouiller ou de s'incliner profondément devant les espèces consacrées) qu'en dehors de sa célébration : en conservant avec le plus grand soin les hosties consacrées dans le Tabernacle, en les présentant aux fidèles pour une vénération solennelle, en les portant en procession... (cf. *Catéchisme*, 1378).

La Sainte Eucharistie est conservée dans le Tabernacle<sup>[23]</sup> :

- Principalement pour pouvoir donner la Sainte Communion aux malades et aux autres fidèles qui ne peuvent pas participer à la Sainte Messe.
- Et aussi pour que l'Église puisse adorer Dieu Notre Seigneur dans le Saint-Sacrement (notamment lors de l'Exposition de la Très Sainte Eucharistie, de la Bénédiction avec le Saint-Sacrement, de la Procession

avec le Saint-Sacrement en la Solennité de la Fête-Dieu, etc.)

- Et afin que les fidèles puissent toujours adorer le Seigneur dans le Saint Sacrement par de fréquentes visites. À cet égard, saint Jean-Paul II affirme : « L'Église et le monde ont grand besoin du culte eucharistique. Jésus nous attend dans ce sacrement de l'amour. Ne mesurons pas notre temps pour aller Le rencontrer dans l'adoration, dans la contemplation pleine de foi et prête à réparer les grandes fautes et les grands délits du monde. Que notre adoration ne cesse jamais ! »<sup>[24]</sup>.

Il existe deux grandes fêtes liturgiques (solennités) au cours desquelles ce Mystère Sacré est célébré de manière particulière : le Jeudi Saint (qui commémore l'institution de l'Eucharistie et des Ordres Sacrés) et la Solennité de la Fête-Dieu (du Corps et du Sang du

Christ), destinée spécialement à l'adoration et à la contemplation du Seigneur dans l'Eucharistie.

---

## Bibliographie de base

- *Catéchisme de l'Église catholique*, n<sup>os</sup> 1356-1405

## Lectures recommandées

- Saint Jean-Paul II, Lettre encyclique *Ecclesia de Eucharistia* (17 avril 2003) :
- Benoît XVI, Exhortation apostolique *Sacramentum caritatis* (22 février 2007)
- François, *Catéchèse sur la Sainte Messe* (novembre 2017 - avril 2018).
- Saint Josémaria Escrivá, homélie *L'Eucharistie, mystère de foi et*

d'amour, dans *Quand le Christ passe*,  
n° 83-94

- Ibid., homélie *Le jour de la Fête-Dieu*, *ibid.* n° 150-161
  - Ch. Journet, *Le mystère de l'Eucharistie*, Anté-Matière, 1974
- 

<sup>[1]</sup> Le *Catéchisme de l'Église catholique* le dit ainsi : « Le sacrifice du Christ et le sacrifice de l'Eucharistie sont donc *un unique sacrifice* » (n° 1367).

<sup>[2]</sup> Cf. *Catéchisme*, n° 1085.

<sup>[3]</sup> Cf. la prière eucharistique de la *tradition apostolique* de saint Hippolyte ; l'*anaphore d'Addaï et de Mari* ; l'*anaphore de saint Marc*.

<sup>[4]</sup> Cf. Missel romain, Prière eucharistique I (*Unde et memores* et *Supra quae*) ; Prière eucharistique III

(*Memores igitur ; Respice, quae sumus*  
et *Ipse nos tibi*) ; on trouve des  
expressions similaires dans les  
Prières II et IV.

[5] Missel romain, Prière  
eucharistique III : *Respice,*  
*quaesumus et Ipse nos tibi.*

[6] Cf. saint Josémaria Escrivá, *Quand  
le Christ passe*, 87.

[7] Cette identité de finalité se fonde  
non seulement sur l'intention de  
l'Église qui célèbre, mais surtout sur  
la présence sacramentelle de Jésus-  
Christ lui-même : en lui, les finalités  
pour lesquelles il a offert sa vie au  
Père sont encore présentes et  
opérantes (cf. Rm 8, 34 ; He 7, 25).

[8] L'application dont nous parlons – il  
s'agit d'une prière spéciale  
d'intercession – n'entraîne aucun  
salut automatique ; la grâce ne vient  
pas à ces fidèles automatiquement,  
mais dans la mesure de leur union

avec Dieu par la foi, l'espérance et l'amour.

[<sup>9</sup>] Cf. CDC, canons 945-958. Par cette application particulière, le prêtre célébrant n'exclut pas des bénédictions du sacrifice eucharistique les autres membres de l'Église, ni l'humanité tout entière ; il inclut simplement certains fidèles de manière spéciale.

[<sup>10</sup>] Le terme *Pâque* vient de l'hébreu et signifie à l'origine *passage, transit*. Dans le livre de l'Exode, où est racontée la première Pâque hébraïque (cf. Ex 12, 1-14 et Ex 12, 21-27), le terme est lié au verbe "passer", au *passage* du Seigneur et de son ange la nuit de la libération (lorsque le peuple élu a célébré le repas de la Pâque), et au *passage* du peuple de Dieu de l'esclavage de l'Égypte à la liberté de la Terre promise.

[<sup>11</sup>] Cela ne signifie pas que, sans la communion de toutes les personnes présentes, la célébration de l'Eucharistie est invalide ; ni que tous doivent recevoir la communion sous les deux espèces ; cette communion n'est nécessaire que pour le prêtre célébrant.

[<sup>12</sup>] Cf. Missel Romain, *Institutio generalis*, n° 80 ; Saint Jean-Paul II, *Ecclesia de Eucharistia*, n° 16 ; Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, Instruction *Redemptionis Sacramentum*, n<sup>os</sup> 81-83 ; 88-89.

[<sup>13</sup>] Cf. CDC, can. 910 ; Missel Romain, *Institutio generalis*, n<sup>os</sup> 92-94.

[<sup>14</sup>] Cf. CDC, can. 910 § 2 ; Missel Romain, *Institutio generalis*, n° 98 ; Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, Instruction *Redemptionis Sacramentum*, n<sup>os</sup> 154-160.

<sup>[15]</sup> Cf. CDC, can. 910 § 2, et can. 230 § 3 ; Missel Romain, *Institutio generalis*, n<sup>os</sup> 100 et 162 ; Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, Instruction *Redemptionis Sacramentum*, n<sup>o</sup> 88.

<sup>[16]</sup> Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, Instruction *Redemptionis Sacramentum*, n<sup>o</sup> 94 ; cf. Missel Romain, *Institutio generalis*, n<sup>o</sup> 160.

<sup>[17]</sup> En ce qui concerne la situation des personnes divorcées qui se sont remariées civilement (ou des chrétiens qui vivent ensemble irrégulièrement), l'Église considère qu'« elles se trouvent dans une situation qui contredit objectivement la loi de Dieu. Pour cette raison, ils ne peuvent avoir accès à la communion eucharistique tant que cette situation persiste » (*Catéchisme*, 1650). Toutefois, s'ils se repentent et reçoivent le sacrement de pénitence,

ils peuvent à nouveau avoir accès à la communion ; il faut cependant tenir compte du fait que l'absolution sacramentelle « ne peut être accordée qu'à ceux qui se sont repentis d'avoir violé le signe de l'Alliance et de la fidélité au Christ, et sont sincèrement disposés à une forme de vie qui ne soit plus en contradiction avec l'indissolubilité du mariage. Cela implique concrètement que, lorsque l'homme et la femme ne peuvent pas, pour de graves motifs - par l'exemple l'éducation des enfants -, remplir l'obligation de la séparation, ils prennent l'engagement de vivre en complète continence, c'est-à-dire en s'abstenant des actes réservés aux époux » (Saint Jean-Paul II, *Familiaris consortio*, n° 84). Sur cette question, voir également les indications données par Benoît XVI, *Sacramentum caritatis*, n° 29, et par François, *Amoris laetitia*, n<sup>os</sup> 296-306.

<sup>[18]</sup> Cf. saint Jean-Paul II, Lettre *Dominicae Cenae*, n° 11 ; Missel Romain, *Institutio generalis*, n° 161 ; Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, Instruction *Redemptionis Sacramentum*, n° 92.

<sup>[19]</sup> Cf. saint Pie X, *Quam singulari*, I : DS 3530 ; CDC, can. 913-914 ; Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, Instruction *Redemptionis Sacramentum*, n° 87.

<sup>[20]</sup> Saint Augustin, *Confessions*, 7,10 ; CSEL 38/1, 157.

<sup>[21]</sup> Il est clair que si les effets salvifiques de l'Eucharistie ne sont pas atteints immédiatement dans leur plénitude, « ce n'est pas à cause d'un défaut dans la puissance du Christ, mais à cause d'un défaut dans la dévotion de l'homme » (Saint Thomas d'Aquin, *S.Th.*, III, q. 79, a. 5, ad 3).

[22] Saint Josémaria Escrivá, *Quand le Christ passe*, n° 156.

[23] Cf. saint Paul VI, *Mysterium fidei*, n° 56 ; saint Jean-Paul II, *Ecclesia de Eucharistia*, n° 29 ; Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements, Instruction *Redemptionis Sacramentum*, n°<sup>os</sup> 129-145 ; Benoît XVI, *Sacramentum caritatis*, n°<sup>os</sup> 66-69.

[24] Saint Jean Paul II, *Dominicae Cenae*, n° 3.

Ángel García Ibáñez

---

pdf | document généré  
automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-cd/article/theme-22-2-leucharistie-ii/> (20/01/2026)